

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION JUBILE DES JEUNES ROME 2025 - GROUPE EVEN

Lieu : Rome

Dates : 26 juillet au 4 août 2025

Service organisateur : Pastorale des Jeunes

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES
SERVICE DES PELERINAGES
Raison sociale : Association Loi 1905
Siège social : 16 rue Monseigneur Gibier 78000 Versailles
Téléphone : 01 30 97 67 61
Courriel : pelerinages@catholique78.fr
SIRET : 785 150 194 00013 -

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage JUBILE DES JEUNES ROME 2025

PROGRAMME DE LA SESSION

A titre informatif, susceptible de modification.

Samedi 26/07/2025 : départ de Versailles pour Annecy
Dimanche 27/07/2025 : Annecy
Lundi 28/07/2025 : Pise
Mardi 29/07/2025 : Sienne
Mercredi 30/07/2025 : Assise
Jeudi 31/07/2025 : Orvieto
Vendredi 01/08/2025 : Rome
Samedi 02/08/2025 : Torvergata
Dimanche 3/08/2025 : Torvergata et départ pour Versailles
Lundi 4/08/2025 : arrivée à Versailles

OFFRE TARIFAIRE ET DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande à pelerinages@catholique78.fr

- **TRANSPORT ALLER/RETOUR**

Le groupe effectue les trajets en car à l'aller et au retour.

Le transport s'effectuera au départ de Versailles et le retour dans cette même ville, en autocars aux normes "Car grand tourisme" selon le programme de la route choisie.

- **LIEU DE LA SESSION - HÉBERGEMENT**

Le groupe sera logé pendant le séjour en paroisse, gymnase, familles, camping, auberge ou bivouac.

- **RESTAURATION**

Chaque participant doit fournir le pique nique pour le déjeuner du dimanche 27/07/2025.

Les repas se prendront sous forme de pique nique, de buffet, de lunch box ou servis à table, certains au moyen de ticket repas.

- **ITINÉRAIRE**

Le groupe Jeunes Even partira de Versailles vers Annecy d'où il partira vers Pise puis Sienne. Il se dirigera ensuite vers Assise, puis vers Orvieto. Il repartira vers Rome. Il rejoindra ensuite Versailles depuis Rome.

- **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES**

Chaque participant doit se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité au moment du pèlerinage.

- **ADAPTABILITÉ**

De manière générale, le séjour est non adapté à une personne à mobilité réduite.

Il peut être adapté sur demande pour les personnes malvoyantes ou malentendantes. Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec 01 30 97 68 79 par courriel à jeunesrome2025@catholique78.fr avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux comment organiser votre participation.

- **PRESTATIONS**

Pendant tout le trajet, nous serons accompagnés par 2 prêtres versaillais de la cathédrale St Louis qui feront des topos en français en rapport avec les docteurs de l'Eglise et les lieux visités.

Nous visiterons les lieux suivants

- Annecy :
 - * Château
- Sienne
 - * centre historique
 - * Cathédrale de Sienne
- Assise
 - * centre historique
 - * basilique St François
- Orvieto (programme prévu avec les autres groupes français)
- Rome
- Torvergata (lieu veillée)

- **CONDITIONS DE RÉALISATION**

Le nombre de participants prévus est de 61 en incluant les pères Bouquin (St Antoine du Chesnay) et Fonsalas (St Louis).

- **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le coût de l'inscription est de 600€.

Le prix comprend :

- le coût du trajet en car
- les repas à partir du dimanche 27/07/2025 soir au lundi 4/08/2025 matin. la pension complète du petit déjeuner du premier jour au petit déjeuner du dernier jour (si vol matin au retour) ou au déjeuner du dernier jour (si vol après-midi au retour)
- le forfait en pensions complètes selon les différents types d'hébergements décrits ci-dessus ;
- la taxe de séjour ;
- l'assurance assistance-rapatriement Mutuelle Saint Christophe assurances (277 rue Saint Jacques, 75256 Paris Cedex 05, www.saint-christophe-assurances.fr) ;
- tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme ;

Le prix ne comprend pas :

- les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- l'assurance annulation ;

- les pourboires ;
- toutes les dépenses à caractère personnel.

- **MODALITÉS DES PAIEMENT**

Un acompte de 200€ sera versé à l'inscription, puis un versement de 200€ au 31 mars et le solde avant le 31 mai 2025.

- **RÉVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le prix est susceptible d'évoluer entre le moment de votre inscription et le début du pèlerinage du fait de l'augmentation du prix du carburant.

- **ANNULATION**

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation calculé sur le montant de la participation total à la session (PAF) déduction faite des 100€ de frais de dossier conservés.

- o Annulation avant le 1er Juin : remboursement 100% (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation entre 1er et 15 Juin : remboursement 75% de la PAF (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation entre 16 et 30 Juin : remboursement 50% de la PAF (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation à partir du 1er juillet : pas de remboursement possible

Toute annulation doit être signifiée au diocèse de Versailles :
soit par courriel envoyé à jeunesrome2025@catholique78.fr
soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :
JMJ Lisbonne 2023 – 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles

Annulation par le diocèse de Versailles

En cas d'annulation, du fait de l'organisateur, pour des raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, le participant sera prévenu dans les meilleurs délais.

Le remboursement intégral des sommes versées sera effectué mais le participant ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

- **ASSURANCE ANNULATION**

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Le participant est libre de souscrire à ce type d'assurance auprès de son assureur.